

Dossier de Candidature

ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

RETOUR IMPERATIF DES DOSSIERS : 9 MAI 2018


SECTION SPORTIVE REGIONALE FOOTBALL FEMININ



Promotion 2017/2018

TESTS D'EVALUATION : MERCREDI 23 MAI 2018



 02 31 52 19 40
Mail jean.rostand@etab.ac-caen.fr

Caen, le 30 janvier 2018

A toutes les lycéennes

OBJET : Concours d'entrée en section sportive régionale second cycle.

Mademoiselle,

La Ligue de Football de Normandie en partenariat avec le lycée Jean Rostand propose une section sportive régionale second cycle football féminin.

Nous vous invitons au concours d'entrée qui aura lieu le :

mercredi 23 mai 2018 de 10h45 à 18h00.
Au lycée Jean Rostand - 98 route d'Ifs à CAEN

Cette journée n'implique aucun engagement de votre part mais vous permettra de répondre à vos interrogations et de faire le point sur vos motivations.

Le programme de la journée se décline comme suit :

- 10h45 : Accueil au lycée (bâtiment accueil)
- 11h00 : Présentation de l'établissement et de la section sportive
- 12h00 : Déjeuner au self
- 13h30 : Tests techniques et athlétiques
- 14h30 : Jeux réduits
- 15h00 : Rencontres
- 16h00 : Entretiens
- 18h00 : Clôture

Vous trouverez ci-joint une documentation sur le lycée et un dossier d'inscription à retourner impérativement avant le **mercredi 9 mai 2018** à la Ligue de Football de Normandie, antenne de Caen.

Ce courrier tient lieu de convocation.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements,

Nous vous adressons nos salutations sportives.


Sébastien DUVAL-ROCHER
Proviseur du Lycée

Thierry MONTAGNE
Directeur Technique Régional



LYCEE GENERAL – LYCEE TECHNOLOGIQUE
98 route d'IFS
BP 85457
14054 CAEN cedex 4



 02 31 52 19 40
Mail jean.rostand@etab.ac-caen.fr

CANDIDATURE et ADMISSION

1) Dossier de candidature, à remplir et envoyer par la famille

Votre dossier de candidature doit nous parvenir complet à la Ligue de Football de Normandie pour le **mercredi 9 mai 2018** (impérativement) Il sera examiné par une commission de l'établissement qui retiendra les candidates sur des critères **scolaires** et sportifs. Les résultats seront communiqués aux familles par la Ligue le mercredi 30 mai 2018 au plus tard (dans l'attente des affectations de l'inspection académique).

Vous voudrez bien nous retourner les pièces suivantes dûment complétées :

- un chèque de 6 euros à l'ordre de la LFN pour les frais administratifs,
- 2 photos d'identité récentes,
- la fiche de candidature,
- une autorisation parentale pour participer aux tests d'évaluation,
- la photocopie des bulletins trimestriels 2016-2017 et 2017-2018.

Le dossier est à retourner à :

**Ligue de Football de Normandie
Antenne de Caen
à l'attention de Mylène PANNIER
25 avenue Nelson Mandela
CS 95333
14053 CAEN CEDEX 4**

2) Procédure d'affectation

Tous les dossiers de candidature seront transmis à l'Inspection Académique de Caen pour anticiper les demandes de dérogations dans le cas d'une admission en section sportive régionale.

En cas de doute ou de demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Mylène PANNIER, C.T.R. : 06.89.64.36.59 (mpannier@normandie.fff.fr)

Stéphane PILARD, C.T.R. : 06.49.51.49.22 (spilard@normandie.fff.fr)



**AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION
AUX TESTS D'ÉVALUATION SPORTIFS (T.E.S.)**

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame.....

Responsable de l'enfant

NOM : **Prénom :**

DATE DE NAISSANCE.....

L'AUTORISE A PARTICIPER AUX T.E.S. qui auront lieu :

Le MERCREDI 23 MAI 2018 sur le complexe sportif de CAEN SUD

(à proximité du Lycée Jean ROSTAND)

En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, j'autorise les responsables de la Ligue à prendre toute disposition préconisée par le corps médical.

Je certifie que ma fille a fait l'objet d'une vaccination antitétanique (le dernier rappel datant obligatoirement de moins de 5 ans).

N° de Sécurité Sociale des parents :

Fait à le

SIGNATURE :

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

M. N° Tél. :

Ou M. N° Tél. :



☎ 02 31 52 19 40
 Mail jean.rostand@etab.ac-caen.fr

FICHE DE CANDIDATURE

ELEVE

NOM :
 Prénoms :
 Date de naissance/...../..... Taille : Poids :
 Téléphone : Email :
 Etablissement fréquenté cette année (nom et adresse) :

 Classe suivie actuellement :
 Classe et filière envisagées à Rostand :

 Qualité demandée : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

RESPONSABLE LEGAL

NOM : Prénom :
 Adresse :
 Téléphones :
 Profession :
 Lien avec l'élève : PERE MERE TUTEUR AUTRE (préciser) :

SITUATION SPORTIVE

Club actuel :
 Poste de prédilection :
 Autre Poste possible
 Niveau d'évolution en championnat : NATIONAL LIGUE DISTRICT
 Sélections, catégories et années :

A, le

Signature de l'élève,

Signature du responsable



LES ETUDES ET LE SPORT AU LYCEE ROSTAND

La construction et le développement de l'individu dépendent d'un équilibre permanent entre activité intellectuelle et activité physique, entre activité individuelle et activité collective.

C'est dans cette perspective que le lycée Rostand, en partenariat la Ligue de Football de Normandie propose une section sportive Football Féminin.

Cette section vise le perfectionnement ou l'approfondissement d'une pratique sportive, selon les capacités de chaque jeune.

Inscrit dans une section sportive, vous avez le double objectif de mener de pair des études sérieuses et une pratique sportive régulière exigeante.

Les personnels du lycée (enseignants, éducation, restauration, entretien, santé, intendance, direction) mettront tout en œuvre pour faciliter votre réalisation personnelle à la fois dans les études et le sport. C'est ainsi que sont aménagés des horaires et des dispositifs particuliers pour les études, l'accès au C.D.I, les repas et l'orientation du suivi médical. Ces dispositions spécifiques ont des incidences sur l'organisation du travail et l'emploi du temps de tous les services du lycée.

Textes officiels BO n°47 du 26/12/1996

La section sportive procure aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive de leur choix tout en suivant une scolarité normale.

Charte des sections sportives scolaires du 13/06/2002

Art 2 : elle offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux.

Art 3 : elle permet :

- . de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent,
- . de développer le goût de l'effort et de mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier
- . d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective,
- . de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux mêmes et pour les autres.

Art 6 : la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'E.P.S de l'établissement.